



AU COEUR DE L'ACTU, AVEC CLAIRE BOUGLÉ-LE ROUX ET NADÈGE REBOUL-MAUPIN, SPÉCIALISTES DU DROIT ANIMAL

Comprendre le droit animal avec Claire Bouglé-Le Roux et Nadège Reboul-Maupin. L'animal est reconnu être vivant doué de sensibilité par l'article 515-14 du Code civil depuis 10 ans. Nos chercheuses décryptent leurs droits qui varient selon leur catégorisation dans la société.

Animal de compagnie, animal de rente, animal sauvage, animal dans l'art, animal de cirque... Autant de catégories qui désignent cet être vivant doué de sensibilité, mais qui reste un quasi-bien. Claire Bouglé-Le Roux est Maître de conférences en Histoire du Droit et directrice du laboratoire DANTE (Laboratoire de Droit des affaires et nouvelles technologies). Nadège Reboul-Maupin y est Professeur de droit privé et responsable du DU Droit Animalier des Affaires. De leur collaboration est né l'ouvrage Animal & Droit sur la prise en compte de l'animal au fil du temps.

Pour aller plus loin au sujet du droit de l'animal :

> Version longue de l'entretien avec Claire Bouglé-Le Roux et Nadège Reboul-Maupin

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

> Laboratoire DANTE (Laboratoire de Droit des affaires et nouvelles technologies)